



L'IMPACT DE CONFLITS ARMÉS SUR LES ECOSYSTEMES FORESTIERS ET LES PARCS NATIONAUX EN RDC

Nicolas SHUKU ONEMBA

Directeur Exécutif de l'Association Nationale pour l'Évaluation Environnementale,
RD Congo

Introduction

La République Démocratique du Congo était victime d'une guerre d'agression et d'occupation de la partie Nord et Est de son territoire par les rebelles vers les années 1975 à 2002.

Dans les provinces du dit pays, occupées, et tout au long de cette occupation étrangère, les Congolais ont manifesté leur opposition en organisant la résistance pacifique et armée.

Pour affaiblir cette résistance, les occupants avaient mis en place un arsenal de stratégies : **génocides, massacres, assassinats ou déportations des leaders d'opinions, pillages et spoliations des biens, déplacements forcés des populations, destructions du tissu économique, climat d'insécurité généralisée, constitution des milices privées à prédominance tribale et ethnique** (Ministère des Droits Humains, 2001).

Ce contexte de violence généralisé a entraîné et continue d'entraîner divers impacts. Mais nous tenterons de développer ceux liés aux écosystèmes forestiers et à des parcs nationaux de la RDC.

I. Quelques potentialités de la RDC (SNAB, 1999)

Nul n'ignore que la République Démocratique du Congo avec sa superficie de 2.345.409 km² regorge de plusieurs ressources Naturelles entre autres :

- Une faune diversifiée comprenant 409 espèces de mammifères soient 54.1 % des espèces inventoriées en Afrique, 1.086 espèces d'oiseaux dont 655 sont endémiques en RDC.
- L'ensemble de la flore congolaise, tous les embranchements confondus, compte près de 377 familles, 2.196 genres et 10.324 espèces. Son évolution est à la fois liée à l'ancienneté des terrains et à ses origines. Elle est majoritairement constituée des espèces mégathermes. Les espèces mésothermes sont confinées dans les régions montagneuses (Anonyme, 1999).
- Un réseau hydrographique dense couvrant presque 86.080Km² soient (3,5 %) de la superficie du pays.
- Un potentiel halieutique national évalué à quelques 707.000 maximums dont environ 63 % seraient dans les eaux de grands lacs de l'Est, 28% dans le système fluvial, 8 % dans les lacs de dépression et ceux de retenue du Katanga, 1 % dans les eaux maritimes de la Côte atlantique.

En cas des conflits armés en général et celui de la République Démocratique du Congo en particulier, l'Évaluation Environnementale peut être axée sur plusieurs domaines entre autre :

Le droit, l'économie, le social, la culture, l'éducation ; les ressources naturelles, la biodiversité ou écosystème.

II. Impacts de conflits armés sur les écosystèmes en RDC

Les conflits armés en RDC ont été à la base de rupture d'équilibre économique et écologique des écosystèmes forestiers et des parcs nationaux. Cela se matérialise par les faits ci-après :

1. L'impact de la guerre sur l'environnement (biodiversité), SHUKU (2003)

La biodiversité congolaise, l'une des plus riches du monde, est fortement menacée, et déséquilibrée ;

- Pour attaquer l'ennemi, la force tant loyaliste que rebelle détruit la forêt par le feu de brousse et anéantit les efforts de conservation consentis depuis de longues dates ;
- Enfouissement, stockage et dissimulation des explosifs et des mines anti-personnelles dans les forêts des différentes provinces occupées par la guerre en RDC ;
- Pillage du bois d'œuvre des exploitations forestières notamment à Beni, Walikale au Nord Kivu ainsi qu'en province Orientale.

Pillage de produits agro-pastoraux

Il y a eu pendant la guerre, des pillages systématiques et des exploitations irrégulières des plantations du café de Masisi, Beni, Walikale, (Nord-Kivu), Gemena, Monzungani, Budjala, Ngbenze (Equateur et Province Orientale) ; des pillages de thé dans les plantations à Loashi, Kitu-Mahanga ; des destructions d'une usine et des plantations dans le Nord-Kivu, Théki (Thé du Kivu) à Nyabiondo dans le territoire de Masisi ; des pillages de quinquina à Itombo, à Walikale, Bitale, Bunia ; des pillages de papaïne à Beni...

2. L'impact de la guerre sur les parcs nationaux et les réserves naturelles

La gestion des parcs nationaux est régie par la loi n°69 / 041 du 23 / 08 / 1969 relative à la conservation de la nature - article 4, libellé comme suit : « est interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans les réserves naturelles, d'introduire des chiens, des pièges, des armes à feu, d'y déterminer, transporter des animaux sauvages, peaux des produits végétaux situés à l'intérieur de la réserve. » Mais pendant la guerre, il y a eu une pression de la population sur les aires protégées. Ce qui a perturbé l'équilibre de ces aires car les milieux protégés étaient devenus de lieux des affrontements armés qu'a connu la RDC. Le braconnage et la déforestation ont atteint leur seuil. Si le rythme de destruction devait être maintenu, nombreuses espèces risquent de disparaître en l'espace d'une décennie. Les faits suivants sont évocateurs :

a) Destruction du parc National de Kauzi-biega au Sud-Kivu

Le bombardement de 100 Km² de forêt de bambous, l'un des plus grands camp des réfugiés (Kashusha), a engendré un déboisement important et la destruction des niches écologiques ; Sur 3600 éléphants en 1996, 500 étaient abattus en 2001, 3 familles de gorilles touristiques étaient décimées (de 8000 gorilles en 1996; il n'en restait que 1000 en 2001).

Il y a aussi eu des massacres d'antilopes et d'autres animaux sauvages ; des destructions massives de la forêt et de la savane par des pratiques de feu de brousse, prélèvements de bois de chauffe.

b) Destruction du parc National de Virunga au Nord-Kivu

L'implantation d'un camp de réfugiés d'environ 700.000 personnes vers les années 1994, a entraîné un déboisement de 150 Km² de forêt et plus de la moitié de bambous du Mont Mikeno. Comme phénomène de braconnage dans le dit parc, on citera entre autres :

- l'abattage de 800 éléphants, 350 familles de gorilles de montagnes, 100 hippopotames, 24 spécimens de rhinocéros, 1000 buffles, 21 **patamouchées**, 4 léopards, 396 cobes de biffons, singes, oiseaux et autres espèces rares décimées ;

- la déforestation et destruction de la faune et flore et l'abattage des réserves des bois de Walikale, Beni ; Masisi.

NB : Les coûts totaux des dégâts causés au parc national de Virunga ont été estimés à 400.550. 250 dollars américains.

c) Destruction du parc national de la Garamba

Outre la destruction des forêts, il y a eu aussi le phénomène de braconnage manifesté par le fait suivant : abattage de Rhinocéros blancs, Girafes de savane, éléphants, et la destruction massive des forêts et des essences forestières.

d) Parc National de Salonga : Chimpanzés nains emportés.

3. L'impact de la guerre lié au déplacement de la population dans la partie affectée par la guerre

Cette guerre a entraîné le déplacement massif des habitants des villages vers les forêts alors que d'autres fuient la forêt pour s'installer dans les villages et dans les milieux urbains.

Cette occupation irrationnelle de la population dans les forêts, villages et villes engendrent les effets ci-après : forte pression sur les écosystèmes (déforestation, savanisation, feu de brousse, érosion, déplacement des animaux sauvages, modifications des habitats...)

Pour se nourrir, les déplacés, comme les opérateurs de guerres abattent les animaux sans tenir compte des périodes de chasse, abandonnant souvent les gibiers prélevés qui pourrissent.

Des constructions anarchiques de lotissements irréguliers sont apparues et occasionnant des dégradations affectant les populations surtout dans les grands centres.

Comme le note BANAMUHERE B.(2001), « ... l'afflux massif de plus de 2,5 millions des réfugiés rwandais dans la partie orientale du pays a eu un impact très négatif sur les communautés de base ainsi que sur les parcs nationaux de Kahuzi Biega et de Virunga. Le coût estimatif de réparation des dégâts sur le couvert végétal ainsi que sur le tourisme se chiffre à plus de 250 millions de dollars américains. »

Les espèces de différents parcs de la RDC comme ceux de la Maiko, de la Garamba, d'Epulu, de Kahuzi Biega et de Virunga, du Congo-Brazzaville, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda et les espèces végétales de ces pays sont à la merci des populations civiles et militaires de ces mêmes pays. Ces populations consomment ces espèces animales et végétales pour avoir respectivement des protéines animales et des combustibles ligneux pour leur cuisson. Dans ces pays, les pertes en vies humaines se comptent par millions : 500.000 au Rwanda, 500.000 en Angola et entre 3.000.000 et 5.000.000 en RDC (Evelyne SAMU, 2002).

III. La pacification de la RDC

Les politiciens de la RDC et les belligérants par l'accord global et inclusif à Sun City ont reçu l'ordre de mettre sur pied le mécanisme de la paix et la sécurisation de la population en RDC.

Il s'agit de :

- La mise sur pied de la constitution de la transition ;
- La mise en place de 4 Vice-présidents et les membres du gouvernement ;
- La mise en place de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des institutions d'appui à la transition

Ces faits ont entraîné l'accalmie de la guerre, et nous le pensons, le début d'un équilibre écologique.

Il est indispensable aux dirigeants de la RDC, en particulier, et ceux de l'Afrique centrale en général de :

- Prendre conscience de la situation de dégradation de forêt. La conscientisation de la population sur l'importance de ressources naturelles et leur conservation s'avère indispensable.

- Prendre de mesures de protection qui tiennent compte des populations de forêts affectées par les conflits armés.
- Que le gouvernement stabilise et pérennise la paix en RDC et dans la Sous-Région en instaurant la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des normes tant nationales qu'internationales.

Conclusion

La guerre en RDC a entraîné une série des conséquences sur les écosystèmes en rompant l'équilibre écologique. Ces conséquences sont aussi manifestes sur les forêts et les parcs. Durant cette période, le phénomène de braconnage s'est développé. Les conflits armés ont provoqué un mouvement de la population de villages vers les forêts et vis versa ou dans les villes.

La fin des hostilités a permis l'instauration de la paix et c'est un facteur, nous le croyons, de développement des écosystèmes et de protection des parcs nationaux.

Bibliographie

Anonyme (1995) : Régime Foncier du Congo Belge.

Anonyme(1999) : Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité. RDC. P.13

Banamuhere B.(2001) : Discours d'ouverture. *In* Préparons la paix : conflits armés et conservation en RDC, contraintes et opportunités. Actes du séminaire-Atelier organisé à Kinshasa du 18-19 juin 2001, p.13-16.

MDH (août 2001) : Actes de la Conférence Nationale sur les droits de l'homme, volume I. 132 p, cedis

MDH (Oct 2001) : La guerre d'agression en République Démocratique du Congo : trois cas de massacres et de Génocide « A Huis Clos » cedis 94 p.

MHDC (juin 2001): Sur les récurrentes violations des droits de l'homme dans la ville de Kisangani, cedis, 64 p

Samu D. (2002) : Conflits armés et préservation des ressources naturelles en Afrique centrale. *In* Actes de la 4^{ième} CEFDHAC. Kinshasa, 10-13 juin 2002.

Shuku O. (2003) : Évaluation Environnementale des conflits armés. Cas de la RDC. Marrakech.